

X-Ponts Pierre
Petit déjeuner avec Anne-Lise Deloron
Rénovation énergétique

04 mars 2020

Maison des Ponts



Ancienne directrice adjointe du Plan Bâtiment Durable, Anne-Lise Deloron a été nommée coordinatrice interministérielle du plan de rénovation énergétique des bâtiments par le ministre du Logement Julien Denormandie et la secrétaire d'État à la Transition écologique Emmanuelle Wargon.



Evénement initié par Arnaud Thamin, Bureau X-Ponts Pierre

28 participants.

Compte-rendu rédigé par Alexandra Dutheillet de Lamothe, mastérienne au Mastère Immobilier et Bâtiment Durable de l'École des Ponts.

Compte-rendu

Le rôle du Plan Bâtiment Durable est d'écouter toutes les parties prenantes du secteur du bâtiment et de l'énergie pour entendre les attentes et être une boîte à idées des pouvoirs publics pour construire les dispositifs publics pour la rénovation énergétique.

Quels sont dispositifs de politiques publiques qui doivent être mis en œuvre pour rénover les bâtiments ?

Cela fait 10 à 12 ans (depuis Grenelle de l'environnement) qu'il y a des politiques publiques pour la rénovation énergétique. Il y en avait déjà avant le Grenelle, mais les sujets n'étaient pas autant conscientisés. C'est le Grenelle de l'environnement qui a mis en lumière la dimension énergétique.

La politique publique est traditionnellement écartelée entre le Ministère de l'Écologie et le Ministère du Logement. Même si le sujet devrait être consensuel, il a été desservi par l'éclatement des responsabilités. Il faut un changement structurant pour faire dialoguer les différents ministères, l'Anah, le CSTB, l'Ademe etc.

Si on utilise une métaphore du foot, il faut que tous les joueurs répartis dans les différentes équipes de la ligue des champions cessent de s'opposer pour former l'équipe de France de la rénovation énergétique. Anne-Lise Deloron consacre un développement assez long à cette difficulté à faire agir ensemble les différentes structures.

Rénover les logements constitue un changement de société car on touche à comment les gens habitent leur logement. Il faut un travail collectif de pédagogie autour des dispositifs.

En avril 2018, un plan de rénovation énergétique a été lancé et constitue l'ossature politique de la rénovation énergétique des bâtiments. La réussite n'appartient pas seulement aux pouvoirs publics et à l'administration : il faut la co-construire avec les collectivités locales et les entreprises privées.

Le dispositif qui prend une place grandissante est le certificat d'économie d'énergie (CEE) : une grande partie des fonds pour la rénovation énergétique vient des obligés des CEE.

Les objectifs du plan de rénovation énergétique sont les suivants:

- Logement social : ambition de rénover 125.000 logements/an, notamment via l'Eco-prêt pour le logement social (éco-PLS).

Le logement social a l'expérience de l'entretien de ses logements puisque souvent les constructeurs sont aussi les exploitants.

- Logement privé : objectifs de rénovation de 500.000 logements/an.

Dans la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) et la programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) publiées début mars 2020, l'objectif est de progresser vers 700.000 logements (social et privé)

Anne-Lise Deloron souligne que nous n'avons pas pris le temps collectivement de définir ce qu'est une rénovation. On trouve donc des chiffres très divers comptabilisant les rénovations, il faut donc stabiliser une méthode sur comment on compte les logements rénovés. Ce chantier d'harmoniser la définition de la rénovation est en cours et devrait être terminé en avril ou mai 2020.

5 à 6,8 millions de ménages sont en précarité énergétique (ménage qui consacre entre 8 à 10% de ses ressources à se chauffer). 1,5 millions de propriétaires occupants sont modestes.

Des dispositifs incitatifs qui se développent :

- Eco prêt à taux zéro simplifié depuis l'été 2019
- Depuis 2020 : prime distribuée par l'Anah : MaPrimRenov. Il ne s'agit plus d'un crédit d'impôt versé en N+1 mais d'une prime versée entre 15 jours et 3 semaines après travaux.
- Il faut renforcer la filière qui accompagne les ménages les plus en difficulté avec des réseaux type Eco-Habitat

Il y a la question spécifique des copropriétés :

- Pas assez pris en compte jusqu'à présent comme un objet autonome. Les dispositifs d'aide étaient pensés pour la maison individuelle et transposés sans véritable adaptation
- Il y a une mission dont les conclusions sont remises le 5 mars 2020 : immersion dans les copropriétés pour imaginer avec les acteurs un plan sensible au parcours usagers : moments-clés, etc.

Dans les recommandations il devrait y avoir le fait de concevoir une aide à la rénovation spécifique à la copropriété. Il faut prendre en compte la durée des projets qui s'étalent sur plusieurs années et qui fait que la copropriété a du mal à se projeter sur les dispositifs incitatifs car les aides auront changé à la livraison des travaux. Il faudrait geler les aides telles qu'elles existent au moment du début du projet.

Il faut lutter contre les pratiques frauduleuses sur rénovation énergétique qui entament la confiance des Français, notamment par les moyens suivants :

- Interdiction du démarchage
- Reconnu Garant Environnement (RGE) : diplôme obligatoire pour pouvoir faire des travaux chez les particuliers
- Formulaire unique de réclamation en cas de fraude

Il faut travailler « le dernier kilomètre », c'est-à-dire faire en sorte que les dispositifs arrivent jusqu'aux personnes cibles : le diagnostic de performance énergétique est en train d'évoluer car au 1^{er} janvier 2021 il devient opposable. Il faut améliorer la fiabilité de cet outil. Il faut paralléliser la réforme technique du DPE et anticiper la manière dont les éditeurs de logiciels, notaires, diagnostiqueurs, agences immobilières etc. vont travailler.

La rénovation énergétique fait partie des 80 ou 100 OVQ (objets de la vie quotidienne) qui sont les politiques publiques qui doivent changer la vie quotidienne des Français

L'avancée de la rénovation énergétique fait l'objet d'un reporting toutes les 5 semaines à l'Elysée.

Questions :

- Le nouveau DPE va avoir peu de temps pour être intériorisé par la filière. Qu'est-ce qui est prévu comme mesures d'accompagnement ?

Réponse : les DPE réalisés aujourd'hui ne seront pas caducs en 2021, il y aura une période de transition

- Que faire pour inciter les gens à faire des travaux d'économie d'énergie alors même que les temps de retour sur investissement sont souvent très longs ?

Réponse : il y aura un développement de zones de conseil sur le territoire. La prochaine campagne de communication qui démarrera en avril mettra l'accent sur le confort. Il faut motiver les gens à partir du confort et de la santé, dès qu'il y a des travaux à faire (changements d'usage par exemple) en profiter pour embarquer la rénovation, ce qui constitue un changement de paradigme

- Y a-t-il un benchmark européen ?

Réponse : les Allemands et les Scandinaves ont des labels très performants sur l'ensemble des champs (énergie, mais pas seulement). En matière rénovation énergétique, tous éprouvent les mêmes difficultés à embarquer les citoyens. En France, on est pénalisé par l'atomisation de la filière et le manque d'appétence du réseau bancaire. En Allemagne, la KfW est une banque qui finance massivement la rénovation énergétique.